

Installations classées du Brugeaud et Lavaugrasse sur le Site Industriel de Bessines

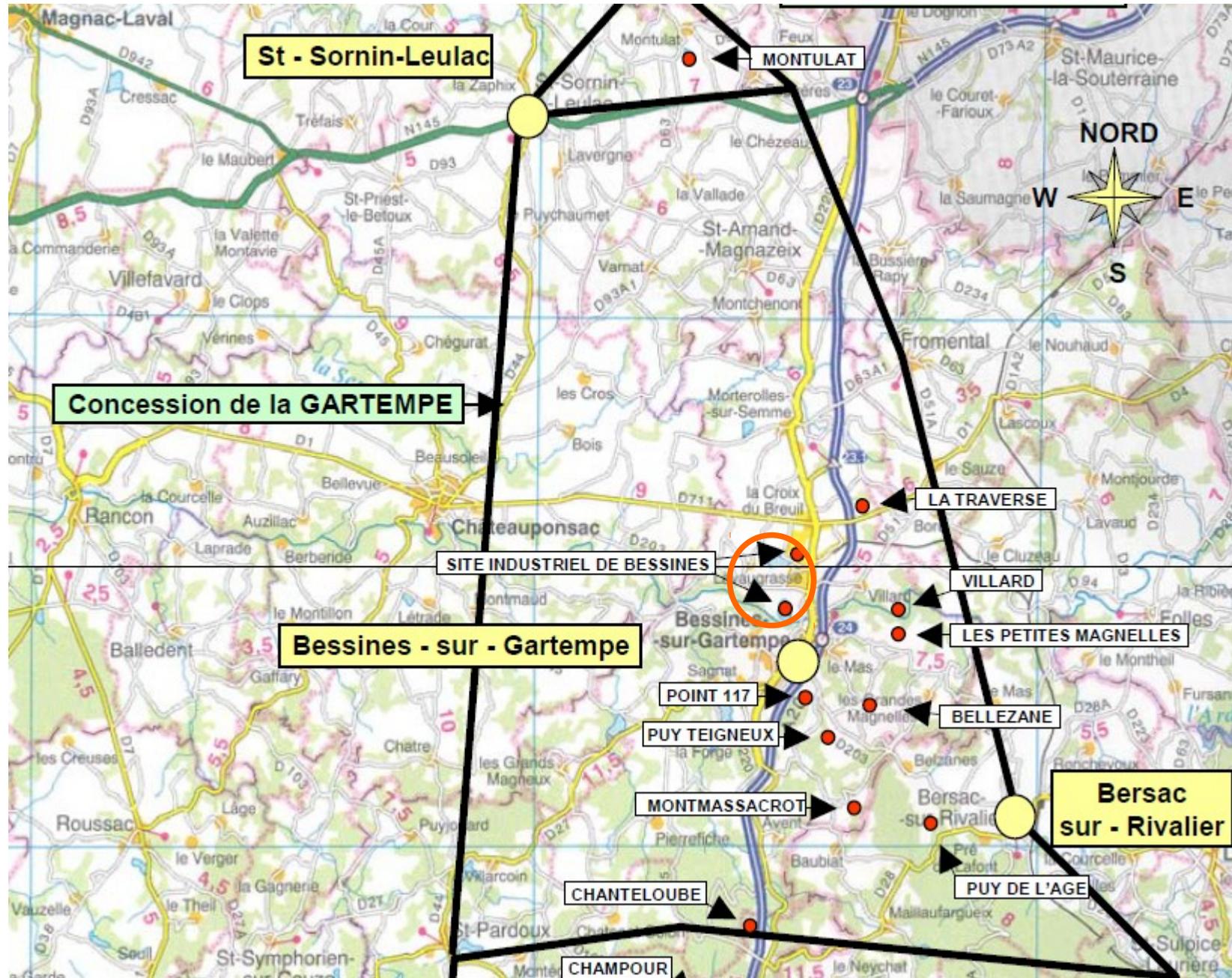
Inspection du 28/06/2017

Commission de suivi des sites miniers uranifères de la Haute-Vienne

8 novembre 2017



Site Industriel de Bessines (SIB)

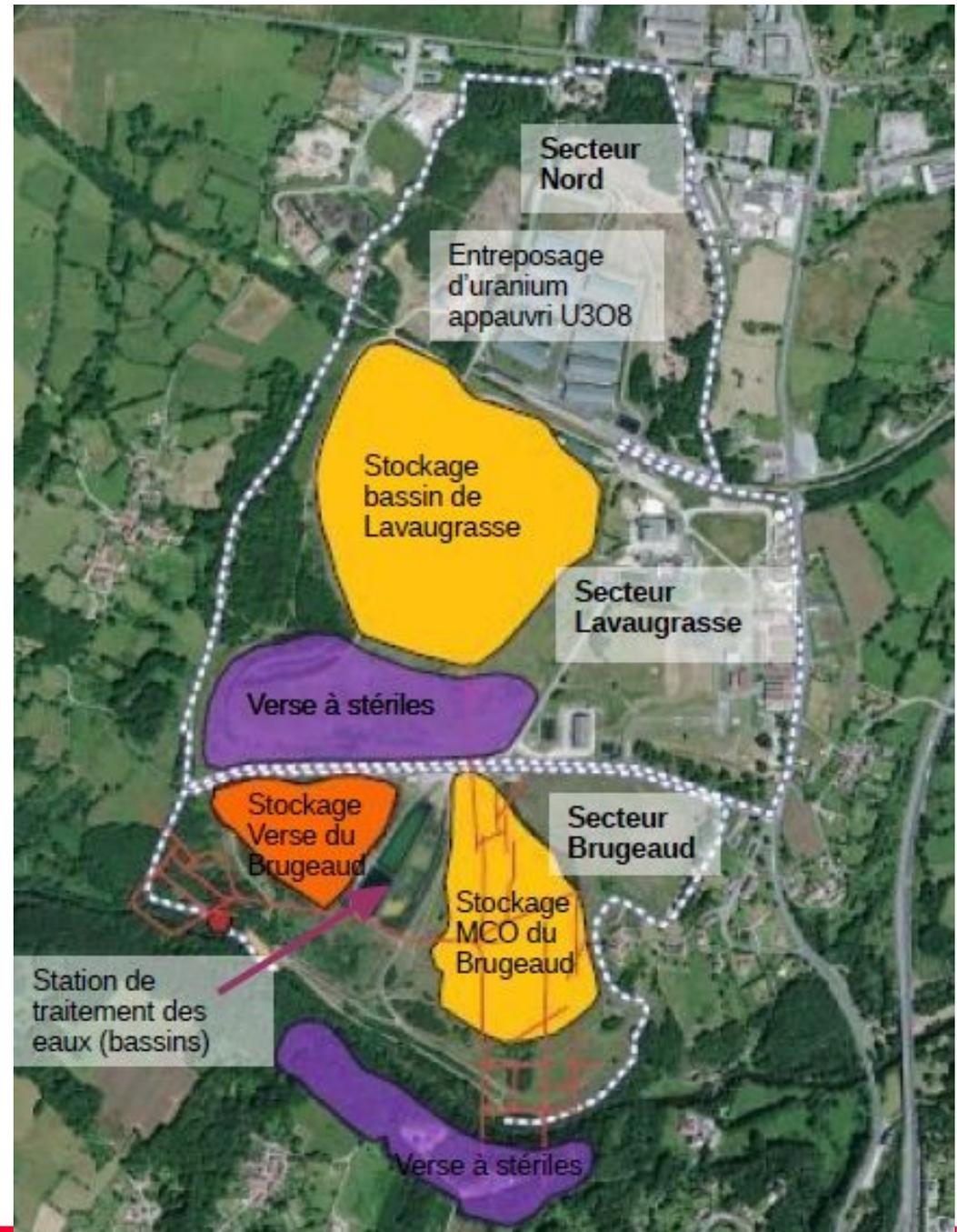


Objectif de l'inspection

- **Visé :**
 - Stockages de résidus de traitement de minerai d'uranium soumis à autorisation et station de traitement des eaux
- **Cadre réglementaire :**
 - Arrêté préfectoral du 13/12/1995
(travaux de réaménagement à réaliser et surveillance du site)
 - Arrêté préfectoral du 17/01/2008
(rejet gravitaire et valeurs limites de rejet)
 - Arrêté ministériel du 23/06/2015 applicable à la rubrique n°1735
- **Ne vise pas :**
 - Stockage des produits de démantèlement de l'usine SIMO du bassin du Brugeaud (AP du 26/06/1995 et AP du 3/04/1997)
 - Stockage de la boutonnière du bassin de Lavaugrasse (AP du 10/10/2012 et rapport DREAL de récolement des travaux de comblement en 2013)
 - Stockage des stériles miniers du bassin de Lavaugrasse (AP du 31/07/2015)

Stockages de résidus autorisés du SIB

- 3 installations de stockage de résidus de minerai d'uranium et autres déchets uranifères soumis à autorisation (rubrique n°1735 de la nomenclature des IC) :
 - Stockage du bassin de Lavaugrasse (5 760 000 t)
 - Stockage de la Verse du Brugeaud (5 678 000 t)
 - Stockage de la MCO du Brugeaud (1 860 000 t)



Stockage du bassin de Lavaugrasse

- Stockage de résidus de traitement (usine du Bouchet de 1946 à 1971, usine SIMO de 1958 à 1978) et de résidus de lixiviation statique du SIB de 1968 à 1989 et construction de la digue de Lavaugrasse
- Réaménagement 1994-1998
 - Couverture du stockage de résidus avec des stériles de la verse voisine et de la terre végétale, remodelage en forme de dôme et revégétalisation
 - Création de pistes drainantes et du dispositif de collecte des eaux en périphérie vers le bassin Est
- Travaux 2012
 - Séparation des eaux pluviales de ruissellement du versant Nord du SIB et des eaux de ruissellement en bordure Ouest du stockage de Lavaugrasse



Stockage du bassin du Brugeaud

- Stockage de résidus de traitement (usine du Bouchet de 1946 à 1971, usine SIMO de 1958 à 1978) et de résidus de lixiviation statique du SIB de 1968 à 1989 et construction de la digue du Brugeaud
- Réaménagement 1992-2000
 - Couverture du stockage de résidus avec des résidus de lixiviation, des stériles et de la terre végétale, remodelage en forme de dôme et revégétalisation
 - Création d'un dispositif de collecte des eaux en pied de digue et captage des eaux infiltrées par pompage en pied de digue
 - Création de pistes drainantes et du dispositif de collecte des eaux en périphérie vers le bassin du Vieux Moulin



Stockage de la Verse du Brugeaud

- Stockage de résidus de lixiviation statique du SIB de 1968 à 1989, déchets du démantèlement de l'usine du Bouchet et déchets uranifères de très faible activité de Pierrelatte
- Réaménagement
 - Couverture du stockage de résidus de lixiviation avec des stériles et de la terre végétale, remodelage en forme de dôme et revégétalisation



Inspection du 28/06/2017 – Constats

- Thèmes de l'inspection :
 - Situation réglementaire
 - Contrôle de la stabilité des stockages de résidus
 - Gestion des eaux collectées et traitées
 - Surveillance sur le vecteur eau, air et environnement proche du SIB

- L'inspection a constaté la finalisation des travaux de réaménagement du site et a relevé plusieurs écarts réglementaires nécessitant d'engager une action corrective (calendrier de mise en conformité sous 1 mois) :
 - Surveillance des installations (absence de gardiennage des stockages de résidus ou justification pour y déroger, défaut de transmission de certains résultats d'analyses et des commentaires appropriés)
 - Gestion et contrôle des eaux (point de contrôle avant rejet de l'ensemble des eaux provenant des installations du SIB à la place des eaux traitées, collecte des eaux pluviales pour contrôle avant traitement ou justification si non nécessaire)

En outre, l'inspection a formulé plusieurs observations visant à l'amélioration de l'entretien et de la surveillance des installations suivant un échéancier.

Inspection du 28/06/2017 – Suite à donner

- Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires à venir prenant en compte :
 - Refonte des arrêtés préfectoraux actuels et actualisation des prescriptions en tenant compte des nouvelles dispositions de l'arrêté ministériel du 23/06/2015
 - Révision de la surveillance des installations sur la base d'une proposition d'AREVA justifiée à partir de l'évolution des résultats d'analyse
 - Mesures d'amélioration relevées lors de l'inspection

Merci de votre attention